CONTRAT DE TRAVAIL

CDD

- Contrat précaire
- Durée 18-24 mois renouvelable 2 fois
- Deux parties au contrat
- indemnités fin de contrat et congés payés

CDI DE PROJET

CDI

- Contrat de droit commun
- Deux parties au contrat
- Aucun motif de recours

CDI INTÉRIMAIRE

CTT

- Contrat précaire
- Trois parties au contrat :
  - agence d'intérim
  - entreprise utilisatrice
  - intérimaire
- indemnités fin de mission et congés payés

MOTIF DE RECOURS

- remplacement d'un salarié absent
- accroissement temporaire d'activité
- emploi saisonnier
- mission insertion professionnelle

E. COCHET